

SEJOUR D'ETUDES DANS UN PAYS ETRANGER :

ERASMUS / CONVENTIONS BILATERALES

Programmes d'échanges :

Différents programmes sont possibles :

- Le programme Erasmus concerne les échanges au sein de l'Union Européenne.
- Les conventions bilatérales signées entre l'UBP et certaines universités américaines.
- Les accords CREPUQ qui concernent le Québec (uniquement les universités anglophones).

Exemples de destinations :

La liste ci-dessous présente les universités avec lesquelles le département a des accords. Comme ces accords sont susceptibles de changer d'une année à l'autre, cette liste n'est pas définitive.

- ▶ **Etats-Unis** : universités d'Oklahoma, Drake (Des Moines, Iowa) et Georgia (Athens).
- ▶ **Royaume-Uni** : universités de Birmingham, Cardiff, Leeds et Durham.
- ▶ **Irlande**: universités de Galway, Limerick et Cork.
- ▶ **République Tchèque** : université de Prague

Candidature:

Pour pouvoir candidater il faut être inscrit à l'UBP et suivre les cours du département d'Anglais l'année du dépôt de candidature.

Ces échanges sont ouverts aux étudiants inscrits l'année précédant le départ en L2, L3 et Master 1 Recherche parcours disciplinaire c.a.d. études anglophones. J'attire votre attention sur le fait que ces échanges ne sont pas ouverts aux étudiants préparant un Master Enseignement.

Le dépôt du dossier de candidature a lieu en décembre et la liste des candidats sélectionnés est publiée en février.

Réunion d'information et dépôt de candidature :

Une réunion d'information vous présentera le détail de ces échanges et les modalités de candidature. Elle aura lieu en **novembre** et sera annoncée par voie d'affiche.

Retrouvez plus d'informations sur les échanges, en particulier les possibilités de financement, en consultant la page du Service des Relations Internationales de l'UBP.

Laurence GOURIEVIDIS
Laurence.GOURIEVIDIS@univ-bpclermont.fr